



APPEL A CANDIDATURE

Le Sèvre Bocage Athletic Club, club des Deux-Sèvres situé au nord de la Nouvelle-Aquitaine, est en recherche d'un éducateur sportif pour un emploi à temps plein sur un Contrat à Durée Déterminée à partir du 1^{er} Septembre 2023.

A l'avenir, ce contrat pourra éventuellement être renouvelable et déboucher sur un Contrat à Durée Indéterminée.

L'essentiel des activités sera réalisé sur les villes de Bressuire et Cerizay auprès d'athlètes de 15 ans et plus, plutôt dans le domaine technique avec une spécificité souhaitée en sprint-sauts-lancers.

Toute candidature est à adresser à :

**Pascal BROSSEAU – 14 chemin Saint-Bréviaire – 79140 COMBRAND
par voie postale ou par mail à sbac.pascal@wanadoo.fr**

accompagnée du curriculum vitae du candidat.

Renseignements complémentaires à solliciter par mail (voir adresse de messagerie ci-dessus) ou par téléphone au 06 86 82 48 48

Le Comité Directeur du Sèvre Bocage Athletic Club

FICHE DE POSTE

Intitulé et modalités inhérentes au poste :

- Educateur sportif .
- CDD à temps complet.
- annualisation du temps de travail sur une base de 35heures hebdomadaires.

Principales activités :

Enseignement : Les missions de terrain.

- L'enseignement proprement dit collectif et individuel des catégories U16 et au-dessus.
- L'accompagnement d'athlètes des catégories U16 et au-dessus.
- L'encadrement de groupes de jeunes (stages, compétitions) des catégories U16 et au-dessus.
- La mise en place et l'encadrement de classes à horaires aménagés en partenariat avec les collèges du territoire.

Secrétariat : Les missions de bureau.

- La planification et le suivi des entraînements en lien avec les autres entraîneurs.
- La planification, les convocations et le suivi des compétitions en lien avec la Commission Technique du club.
- La planification, les convocations et le suivi des stages et regroupements en lien avec la Commission Technique du club.

Responsabilité :

- Organisation de ses interventions au niveau matériel et pédagogique.
- Sécurité des athlètes pendant les séances.
- Tutorat éventuel de stagiaire accueilli dans l'association.

Autonomie, initiative:

- Autonomie avec les athlètes qui lui sont confiés dans le cadre des directives précises (ex : durée des séances, programmes et consignes pédagogiques).
- L'essentiel de son activité est réalisé sur le terrain.

Technicité:

- Maîtrise des différentes techniques et domaines d'intervention notamment les techniques liées à la préparation de séquences de cours ou entraînements au niveau pédagogique mais aussi matériel.
- Capacité de faire un compte-rendu détaillé de son activité.
- Nécessité d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante contre rémunération (BPJEPS, BEES athlé, DEJEPS athlé, licence Staps ou équivalent).

Classification:

- Groupe 3, dans le tableau de la Convention Collective Nationale du Sport (Cosmos).

Remarques complémentaires :

- Annualisation du temps de travail.
- Interventions possibles et régulières en soirée et le week-end (compétitions)
- Permis B exigé.
- Maîtrise WORD – EXCEL